



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 5 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 36
Nombre de Présents : 33
Nombre de votants : 33
Date de la Convocation : 23 avril 2014

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

1) Désignation de 2 délégués au conseil d'administration de l'ARAPT du Pays Dolois-Pays de Pasteur

Considérant l'existence de l'ARAPT du Pays Dolois - Pays de Pasteur regroupant 5 intercommunalités du Nord Jura dont la communauté de communes de la Plaine Jurassienne,
Vu les statuts de l'ARAPT et l'obligation de désigner 2 représentants de la communauté de communes pour siéger au sein du conseil d'administration de cette association,
Vu les candidatures de messieurs Christian LAGALICE et Patrick PETITJEAN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne en qualité de délégués à l'ARAPT du Pays Dolois - Pays de Pasteur, messieurs :

- Christian LAGALICE
- Patrick PETITJEAN

2) Désignation des 3 délégués au syndicat mixte Doubs Loue

- Vu la délibération N°81/2006 en date du 16 novembre 2006, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne au Syndicat Mixte Doubs Loue,
- Considérant la nécessité, pour la Communauté de Communes de désigner 3 représentants au sein du Syndicat Mixte Doubs Loue ainsi que 3 suppléants,

Le Président sollicite les délégués communautaires intéressés par cette fonction de représentativité, puis invite les délégués communautaires à se prononcer à bulletin secret sur la liste suivante :

TITULAIRES

- PETITJEAN Patrick
- LAGALICE Christian
- THIEBAUT Pierre

SUPPLEANTS

- * PONSOT Danielle
- * LOTTE Serge
- * MONNOT Bruno
- * CURIE Louis

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, élit pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte Doubs Loue les délégués communautaires titulaires et suppléants suivants :



TITULAIRES

→	PETITJEAN Patrick	33 voix
→	LAGALICE Christian	33 voix
→	THIEBAUT Pierre	33 voix

SUPPLEANTS

→	LOTTE Serge	32 voix
→	PONSOT Danielle	23 voix
→	CURIE Louis	23 voix

3) Désignation des délégués au syndicat de la Brenne (4) et de la Sablonne (8)

Vu la prise de compétence communautaire « aménagement et gestion des rivières », les syndicats intercommunaux gestionnaire des rivières Brenne et Sablonne sont transformés de plein droit en syndicats mixtes.

Conformément au mécanisme de substitution (article L5214-21 alinéa 4 du CGCT) qui permet à 1 EPCI à fiscalité propre de devenir automatiquement membre d'un syndicat préexistant en lieu et place des communes qui sont membres des 2 structures, le conseil communautaire doit désigner les délégués qui représenteront la Plaine Jurassienne au sein de ces nouveaux comités syndicaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne en qualité de délégués de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical gestionnaire de la Sablonne, les personnes dont les noms figurent ci-après :

- Mme JOBELIN
 - M. GUERRIN
 - M. LAGALICE
 - M. NUNES
 - Mme PEGUILLET
 - M. THIEBAUT
 - M. GARNIER
 - M. GUYET
- *décide de désigner ainsi en qualité de délégués de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical gestionnaire de la Brenne, les personnes dont les noms figurent ci-après :*
- M. LAGALICE
 - M. CROT
 - M. LYONNET
 - Mme CHANEY

4) Désignation des délégués au SICTOM

Suite à un problème de procédure, il convient d'appliquer les anciens statuts du SICTOM et de désigner 26 titulaires et 26 suppléants pour le SICTOM de la zone de Dole.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne en qualité de délégués de la Communauté de Communes au sein du SICTOM de la zone de Dole, les personnes dont les noms figurent ci-après :

Titulaires :

1. AAFLARD Daniel:	33 voix
2. ARRAGON Yannick :	33 voix
3. BERTRAMELLI Didier:	33 voix
4. CHANEY Denise :	33 voix
5. COLSON Sylvie :	33 voix
6. CORDIER Etienne :	33 voix
7. CURIE Louis:	33 voix
8. DUPERRIER :	33 voix
9. GARNIER Jean-Noël:	33 voix
10. GAY PIERRE :	33 voix
11. GUYON Michel :	33 voix
12. GUYON Jean-Noël:	33 voix
13. JEANDOT Michel :	33 voix
14. JEANNET Alain	33 voix
15. JOBELIN Annie :	33 voix
16. LEVEQUE Lionel :	33 voix
17. LYONNET Franck:	33 voix
18. MARTIN Anick :	33 voix
19. MICHAUD Gérard :	33 voix
20. MICHAUD Robert :	33 voix
21. MONNOT Bruno :	33 voix
22. NUNES Michel	33 voix
23. PANOUILLOT David	33 voix
24. PEGUILLET Laurence :	33 voix
25. SAVOYE Guy :	33 voix
26. VALETTE Noël	33 voix

Suppléants :

1. BERTAZON Jacky :	33 voix
2. BONGAIN Gilbert :	33 voix
3. BORDIAU Jacqueline :	33 voix
4. BUCHAILLOT Claude :	33 voix
5. CAMUS Jacky :	33 voix
6. COURTOIS Michel :	33 voix
7. DAMAS Frédéric :	33 voix
8. GUERRIN Gabriel :	33 voix
9. GUYET Jérôme:	33 voix
10. JEANBRUN Pascale :	33 voix
11. JUPPET Philippe :	33 voix
12. LOTTE Serge :	33 voix
13. MACO Olivier :	33 voix
14. MARTIN Jacques :	33 voix
15. PANIGOT Séverin :	33 voix



16. PETITJEAN Patrick :	33 voix
17. PERNIN Colette :	33 voix
18. PLATEY René :	33 voix
19. RECOUVREUX Bernard :	33 voix
20. ROUSSEAU Dominique :	33 voix
21. SAVOYE Jean-Marc :	33 voix
22. SCHMIT Alain :	33 voix
23. THIEBAUT Pierre :	33 voix
24. THOMMELIN François :	33 voix
25. THUILLARD Guy :	33 voix
26. TORCK Chantal :	33 voix

5) Désignation des 29 délégués à l'EHPAD

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne en qualité de délégués de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical gestionnaire de l'EHPAD, les personnes dont les noms figurent ci-après :

1. AAFLARD Daniel :	33 voix
2. ARRAGON Yannick :	33 voix
3. BORDIAU Jacqueline :	33 voix
4. BUCHAILLOT Claude :	33 voix
5. CHANEY Denise :	33 voix
6. CORDIER Etienne :	33 voix
7. CROT Alexandre :	33 voix
8. GACHOD Marie-Thérèse :	33 voix
9. GARNIER Jean-Noël :	33 voix
10. GAY PIERRE :	33 voix
11. GUERRIN Gabriel :	33 voix
12. GUYON Jean-Noël :	33 voix
13. JOBELIN Annie :	33 voix
14. LACAILLE Isabelle :	33 voix
15. LEVEQUE Lionel :	33 voix
16. LOTTE Serge :	33 voix
17. MARTIN Anick :	33 voix
18. MICHAUD Gérard :	33 voix
19. MICHAUD Robert :	33 voix
20. MONNOT Bruno :	33 voix
21. PEGUILLET Laurence :	33 voix
22. PERNIN Colette :	33 voix
23. PETITJEAN Patrick :	33 voix
24. PONSOT Danielle :	33 voix
25. ROUSSEAU Dominique :	33 voix
26. SAVOYE Guy :	33 voix
27. THOMMELIN François :	33 voix
28. THUILLARD Guy :	33 voix
29. TORCK Chantal :	33 voix



6) Désignation d'un délégué au SIDEC

Vu les opérations mutualisées réalisées par notre communauté de communes dans le cadre de notre adhésion au SIDEC du Jura

Vu l'article 5 et l'annexe des statuts du SIDEC modifié par l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2009 prévoyant que les établissements public de coopération intercommunale et autres personnes morale de droit public réalisant des opérations avec le SIDEC, constitueront un collège électoral composé de 20 délégués

Considérant la candidature de Mme Danielle PONSOT et l'avis préalable et favorable des communes membres en application de l'article L5214-27 du CGCT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Danielle PONSOT comme représentante de la Plaine Jurassienne au sein du SIDEC.

7) Désignation d'un délégué au conseil d'administration de Terre d'Emplois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Isabelle LACAILLE comme représentante de la Plaine Jurassienne au sein du conseil d'administration de Terre d'Emplois.

8) Désignation d'un délégué au CNAS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Isabelle LACAILLE comme représentante de la Plaine Jurassienne au sein du CNAS.

9) Commission d'appel d'offre permanente

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, élit les 3 membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offre permanente, comme suit :

Membres titulaires :

- CROT Alexandre
- LAGALICE Christian
- LACAILLE Isabelle

Membres suppléants :

- MONNOT Bruno
- LYONNET Franck
- JUPPET Philippe

10) Ordures ménagères

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, il est sollicité l'admission en non-valeur de 839 €.



11) Fixation du montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *décide d'allouer l'indemnité de fonction maximum applicable au Président soit 41.25% de l'indice 1015*
- *décide d'allouer l'indemnité de fonction maximum applicable aux Vice-Présidents, soit 16.50% de l'indice 1015*
- *prend acte du tableau récapitulatif ci-annexé, en fonction de l'article L 2123-20-1 du CGCT.*

Communautés de communes et syndicats d'agglomération nouvelle

Population totale	Président		Vice-président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	12,75	484,69	4,95	188,17
500 à 999	23,25	883,84	6,19	235,31
1 000 à 3 499	32,25	1 225,97	12,37	470,24
3 500 à 9 999	41,25	1 568,11	16,50	627,24
10 000 à 19 999	48,75	1 853,22	20,63	784,24
20 000 à 49 999	67,50	2 565,99	24,73	940,10
50 000 à 99 999	82,49	3 135,83	33,00	1 254,48
100 000 à 199 999	108,75	4 134,10	49,50	1 881,73
> 200 000	108,75	4 134,10	54,37	2 066,86

12) Divers

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la cotisation syndicat de la Sablonne fixée à 3 837.58 €

Le Président

Patrick PEYRE

